



Formation Spécialisée - Comité Local (Aude) 19 mai 2026 DECLARATION

Monsieur le Président,

Cette Formation spécialisée (FS) du CSAL a pour points à l'ordre du jour l'examen des registres et le bilan 2025 de l'assistante de service social et les questions diverses. Depuis le début de l'année 9 tentatives de suicide et 1 suicide ont été recensés chez les collègues. **Battons-nous le triste record de l'année dernière avec 20 tentatives et 19 suicides à la DGFIP ? Ces sujets ont leur source dans les conditions de travail faites aux agents.** Pour la CGT, les agentes et agents des fonctions publiques et plus particulièrement ceux des finances publiques continuent de payer le prix des restructurations permanentes, du manque d'effectifs et d'une intensification du travail devenue structurelle. Derrière les indicateurs, il y a une réalité quotidienne faite d'usure et d'érosion professionnelles, de perte de sens et de dégradation des collectifs du travail.

Améliorer la santé au travail, ce n'est pas accompagner la dégradation : c'est transformer les politiques managériales qui fragilisent les agents et les services publics.

C'est également renforcer les effectifs des acteurs santé et sécurité.

Les agents de la prévention par exemple, s'ils étaient uniquement sur des missions de sécurité, pourraient être sur le terrain pour accompagner les agents à travailler en pleine sécurité par des visites périodiques de site et d'unité de travail.

Il est incontournable d'améliorer l'accès à la surveillance médicale du travail, en prenant dès à présent des mesures de renforcement du corps médical de la médecine professionnelle.

Nous rappelons que l'employeur public est tenu à une obligation de résultat en matière de santé et sécurité au travail. Les politiques de prévention ne peuvent se limiter à une obligation de moyens ou à des dispositifs déclaratifs. Toute dégradation des conditions de travail engage la responsabilité de l'employeur public.

Une action réelle sur l'organisation du travail devrait être menée, et pas seulement sur l'adaptation des agents.

La dégradation des missions de service public et la perte d'utilité sociale du travail constituent bien des facteurs majeurs d'atteinte à la santé des agent-es.

Les situations de travail empêché, caractérisées par l'impossibilité de réaliser un travail de qualité au regard des finalités du service public, constituent un facteur majeur de dégradation de la santé.

Les transformations organisationnelles et technologiques doivent enfin s'inscrire dans une perspective de réduction du temps et de l'intensité du travail, condition essentielle de

prévention durable des atteintes à la santé. **Cela suppose également d'inscrire ces transformations dans une logique de partage du travail et de réappropriation collective de ses finalités sociales.**

La CGT revendique le développement de droits d'expression et de délibération des agent-es sur leur travail réel et son organisation, condition indispensable à une prévention efficace et durable des atteintes à la santé. **Cette exigence implique la reconnaissance d'un véritable pouvoir d'intervention des collectifs de travail sur les choix organisationnels qui impactent directement leurs conditions d'exercice.**

Le développement de modes de management désincarnés, centrés quasi exclusivement sur l'atteinte d'objectifs chiffrés et la performance individuelle, contribue à invisibiliser le travail réel et à priver les agent-es de la reconnaissance nécessaire à la construction du sens de leur activité professionnelle. Cette organisation favorise l'intensification du travail, l'isolement professionnel et la perte de repères éthiques, facteurs reconnus de dégradation de la santé mentale.

Dans ce contexte, les suicides et tentatives de suicide ne peuvent être analysés comme des situations individuelles ou des fragilités personnelles. Ils doivent être compris comme l'expression la plus dramatique de dysfonctionnements organisationnels structurels engageant la responsabilité de l'employeur public. **Les services de l'Aude ne sont pas épargnés** par le mal être et les fiches de signalements. Cela fait des années que nous vous le signalons pour certains services comme le CDC sans prise en compte globale alors que la DDFIP 11 était donc bien au courant.

La santé au travail ne peut relever d'une logique de consultation formelle ou d'information descendante. Elle suppose un pouvoir démocratique et décisionnel structuré, continu et doté de capacités d'intervention effectives, permettant aux représentants des personnels et aux collègues de peser réellement sur les orientations, les moyens et leur mise en œuvre.

Nous appelons toujours les collègues à s'organiser et se mobiliser, à se réunir, à participer aux Heures Mensuelles d'Informations. **Un nouveau réseau de proximité c'est-à-dire de suppressions de sites et de services est en projet avec une vague de suppressions d'emploi amplifiée,** si nous ne nous organisons pas, ne montrons pas dès maintenant notre rejet et notre détermination à s'organiser, nous le paierons encore cher. **Ensemble soyons plus forts pour augmenter le rapport de force en notre faveur !**

La CGT Finances Publiques Aude.